

# Séance ordinaire du 6 juillet 2015

Procès-verbal



## 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juillet 2015, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers      Siège # 4 Mme Micheline Beaudet

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin      Siège # 5 M. Pierre Audesse, absent

Siège # 3 M. Sylvain Vidal      Siège # 6 M. Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2015-07-273) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03 (2015-07-274) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2015. Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2015, tel que rédigé, à l'exception de la résolution 2015-06-238.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 - AVIS DE MOTION

### 04.01 (2015-07-275) - Avis de motion règlement d'emprunt agrandissement de l'usine de traitement des eaux

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire l'avis de motion pour le règlement d'emprunt pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 04.02 (2015-07-276) - Avis de motion modification du règlement 287-05-09 concernant le brûlage sur tout le territoire de la municipalité

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire l'avis de motion pour la modification du règlement 287-05-09 concernant le brûlage sur tout le territoire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 05 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

### **05.01 (2015-07-277) - Autorisation signature entente Novac**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'entente concernant la finalisation des travaux dans le Développement Jovina avec Novac Développement inc. Et également des les autoriser à signer l'acte notarié concluant la cession de rues Desrochers et Talbot ainsi que de l'avenue Bédard par Novac Développement envers la municipalité. Les frais de notaire sont à la charge du promoteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.02 (2015-07-278) - Inscription formation PG MégaGest**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de procéder à l'inscription de Mme Josée Martineau et Mme Anick Martineau à la formation en ligne de PG MégaGest portant sur la taxation à taux variés au montant de 317.33 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 13 000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.03 (2015-07-279) - Autorisation de passage au Défi-Santé Familiprix 2015**

ATTENDU QUE pour la neuvième année consécutive un rassemblement de pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix organise de Défi-Santé Familiprix au profit d'Opération Enfant Soleil;

ATTENDU que les cyclistes demande l'autorisation de passage sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit pour la tenue de leur activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de leur donner l'autorisation de passage sur le territoire de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.04 (2015-07-280) - Mandat Lavery-entente industrielle Agribio**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de mandater Me Daniel Bouchard de chez Lavery, à l'élaboration et à la participation aux rencontres en vue de l'entente industrielle avec l'entreprise Agribio. La dépense sera prise dans le poste budgétaire 02 41 300 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.05 (2015-07-281) - Appui FQM- Pacte fiscal**

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin,

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.06 (2015-07-282) - Autorisation de passage au Randonnée Lotbinière à Vélo**

ATTENDU QUE l'édition 2014 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 450 cyclistes et environ 80 bénévoles ;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2014;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2015 ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2015;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Agapit;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.07 (2015-07-283) - Résultat appel d'offre livre du 150ième**

La municipalité souhaite réaliser une livre pour le 150ième anniversaire de la municipalité en 2017.

ATTENDU QUE les démarches du comité de création du livre doivent débiter afin d'être prêt pour 2017;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé aux Éditions GID une soumission estimée à 49 500 \$ plus taxe, ainsi qu'à la Plume d'Oie pour une soumission estimée à 51 240 \$ plus taxe, pour la réalisation du livre du 150ième.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter la soumission de la maison d'édition La Plume d'Oie. Le premier versement de 2000 \$ sera pris dans le poste budgétaire 02 13 000 493 dans le surplus accumulé réservé- Fêtes du 150ième.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT**

### **06.01 (2015-07-284) - Autorisation appel d'offre public -Pavage Développement Jovina**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser la directrice générale à effectuer un appel d'offre public via le site du SEAO pour le projet de pavage du Développement Jovina ainsi que de déposer l'estimé du contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.02 (2015-07-285) - Autorisation droit de passage Club de motoneige des Plaines**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le Club de motoneige des Plaines à passer sur les terrains appartenant à la municipalité situés aux puits Yvan et Rhéaume et portant le numéro de lot 3 638 486, et ce sur toute la longueur du lot et sur une largeur de 25 pieds. Cette entente est pour une durée de cinq ans avec la possibilité d'être renouvelée. Le Club de motoneige des Plaines aménagera le sentier à l'été 2015 et conservera le bois coupé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.03 (2015-07-286) - Résolution pavage trottoirs rue Principale**

ATTENDU QUE la municipalité et le ministère du Transport se sont rencontrés afin de discuter d'un éventuel projet de pavage de la rue Principale (route 116 appartenant au MTQ);

ATTENDU QUE le MTQ prévoit potentiellement effectuer une couche de resurfaçage en 2016 sur la rue Principale;

ATTENDU QUE le MTQ ne prévoit pas dans le cadre de ses travaux effectuer la réparation des trottoirs qui sont grandement dangereux et défectueux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la municipalité demande à connaître les intentions du ministère et ce dès

l'automne 2015, afin de budgéter les sommes nécessaires à la réalisation des travaux de pavage des trottoirs, dans le but d'améliorer la sécurité des piétons et ce uniquement si le ministère effectue le pavage de la rue Principale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.04 (2015-07-287) - Demande au MTQ traverse de piétons à l'intersection de la rue Principale et de la rue Bédard**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Navigateurs a modifié les modalités concernant les places vacantes du transport scolaire et que dorénavant des frais de 250 \$ sont exigés aux parents pour l'utilisation de ce service;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit que suite à cette décision, plusieurs parents choisiront de ne pas payer pour ce service et que plusieurs enfants marcheront pour se rendre à l'école ce qui augmentera grandement le nombre de jeunes marcheurs sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras que la municipalité demande au ministère du Transport d'aménager une traverse pour piétons sur la rue Principale à l'intersection de la rue Bédard comme plusieurs jeunes enfants résident dans ce développement;

De plus, la municipalité souhaite que le MTQ et la Commission scolaire des Navigateurs reconnaissent que l'avenue Bergeron ainsi que la rue Principale sont des artères passantes et jugées potentiellement dangereuses pour des jeunes enfants compte tenu du flux de trafic journalier important.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.05 (2015-07-288) - Appui à la MRC de Lotbinière pour la collecte des boues de fosse septique**

ATTENDU QUE les municipalités du Québec ont l'obligation de faire exécuter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, R.22);

ATTENDU QUE les municipalités du Québec doivent également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances ou les causes d'insalubrité (article 3 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et *Loi sur les compétences municipales*) d'où le suivi des fosses septiques;

ATTENDU QU'il est difficile dans le contexte actuel de répondre à ces obligations;

ATTENDU QUE la Planification stratégique 2014-2018 de la MRC de Lotbinière identifie la prise en charge régionale de la collecte des boues de fosses septiques comme étant l'action 4.2;

ATTENDU QUE, selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 57 % des municipalités du Québec (75 % dans Chaudière-Appalaches) ont déjà instauré une collecte systématique des boues de fosses septiques sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a présenté un scénario de collecte prévoyant le traitement des boues de fosses septiques par compostage à un coût unitaire inférieur au coût de vidange que les usagers obtiennent par des démarches individuelles;

ATTENDU QU'une telle collecte permettrait de faire l'inventaire des installations de traitement individuelles du territoire;

ATTENDU l'intérêt manifeste de la table du conseil de la MRC de Lotbinière sur le sujet depuis quelques années;

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'appuyer la démarche du conseil de la MRC de Lotbinière, à savoir d'instaurer une collecte régionale des boues de fosses septiques sur tout le territoire de la MRC de Lotbinière conformément à l'article 13 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.06 (2015-07-289) - Résultat appel d'offre déneigement pour les années 2015 à 2018**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offre public 2015-10 pour le déneigement des rues et des rangs de la municipalité pour les années 2015 à 2018;

ATTENDU QUE trois entreprises de déneigement ont répondu à l'appel d'offre public;

Camions Denis Lefebvre inc., pour un montant de 1 012 009.95 \$ taxes incluses, soumission conforme, 30947675 Québec inc., pour un montant de 1 099 295.67 \$, taxes incluses, soumission non conforme et Hamel Construction pour un montant de 1 707 378.75 \$ taxes incluses, soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'octroyer le contrat à Camions Denis Lefebvre, la dépense provient du poste budgétaire 02 33 000 443.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.07 (2015-07-290) - Résultat appel d'offre par invitation 2015-11 Sel adoucisseur**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre par invitation auprès de deux fournisseurs, Sel Warwick et Sel Windsor pour l'achat de sel d'adoucisseur;

ATTENDU QUE, la municipalité a reçu une seule soumission celle de Sel Warwick inc. pour un montant de 47 710.03 \$ taxes incluses, et que la soumission correspond à l'estimé de la municipalité et qu'elle est conforme;

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'octroyer le contrat à Sel Warwick. Dépense au poste budgétaire 02 41300 635.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.08 (2015-07-291) - Acceptation offre de service SNC surveillance de chantier pavage Développement Jovina**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter l'offre de service de SNC Lavalin pour la surveillance de chantier du pavage du Développement Jovina, au montant de 11 850\$ plus taxes, poste budgétaire 23 07 000 004, dans le surplus accumulé réserve domiciliaires 59 131 00 008.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.09 (2015-07-292) - Clause du 50-50 pour les transporteurs**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'adopter la clause suivante concernant le transport en vrac.

ATTENDU que lors de l'exécution d'un contrat pour la municipalité de Saint-Agapit relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50 % en nombre des camions appartenant à des camionneurs résidents de Saint-Agapit ou à des petites entreprises de camionnage de Saint-Agapit, abonnées au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de Saint-Agapit, en vertu de la Loi sur le transport (L. R.Q. Chapitre T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavation sortant du chantier;

ATTENDU QUE l'entrepreneur et ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de 50 % pour les cas énoncés aux paragraphes 1, devront faire appel aux services des camionneurs abonnés mentionnés au paragraphe 1;

ATTENDU QUE dans le cas des travaux exécutés par la municipalité en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camions de la municipalité ou à défaut, par les camionneurs mentionnées au paragraphe 1;

ATTENDU QUE les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.10 (2015-07-293) - Achat habit de signaleur pour employés des travaux publics**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat d'habit de signaleur chez Lam-e au montant de 733.14 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 32000 650.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.11 (2015-07-294) - Demande d'entretien de cours d'eau à la MRC de Lotbinière**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire la demande d'intervention pour entretien ou aménagement de cours d'eau municipaux auprès de la MRC de Lotbinière pour la branche-1 de la rivière aux pins située chez M. Gaétan Moreau de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.12 (2015-07-295) - Acceptation du Rapport de la Stratégie québécoise d'eau potable**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter le rapport de la Stratégie québécoise d'eau potable 2014 de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.13 (2015-07-296) - Formations employés des travaux publics**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le directeur des travaux publics à inscrire les employés des travaux publics aux formations portant sur les espaces clos ainsi que sur les travaux en tranchés estimés à 525 \$, poste budgétaire 02 32000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **06.14 (2015-07-297) - Avis de résiliation entente SPA**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aviser la SPA que la municipalité ne renouvellera pas en 2016 la convention pour les services animaliers intervenue entre la municipalité et la SPA, tel que prévue à l'article 3.2 de cette entente la municipalité peut aviser par écrit et ce trois mois avant le fin

de la présente entente son intention de ne pas renouveler.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.15 (2015-07-298) - Autoriser la dépense pour le nettoyage du Ruisseau de la Tannerie**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser les dépenses pour le nettoyage du Ruisseau de la Tannerie qui seront effectués par la MRC de Lotbinière. Les dépenses estimées à 25 000 \$ seront prises dans le poste budgétaire 02 46 000 516 dans le surplus accumulé affecté cours d'eau 59 131 00 004.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **07 - URBANISME**

### **07.01 (2015-07-299) - Demande de dérogation mineure 1226 avenue Bédard**

ATTENDU QUE la demande concerne le lot 3 640 192 localisé au 1226, avenue Bédard. Le requérant a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la localisation de sa résidence unifamiliale qui ne respecte pas la marge de recul latérale minimum ainsi que la somme des marges latérales minimum. Il désire, également régulariser la localisation de son garage détaché qui ne respecte pas la marge de recul latérale minimum pour un mur sans ouverture.

ATTENDU QUE le comité consultatif a étudié le dossier et qu'il est favorable à la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la consultation publique a eu lieu et que personne ne s'est présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accorder la demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.02 (2015-07-300) - Demande de dérogation mineure 1017, rue Gourde**

ATTENDU QUE la demande concerne le lot 4 497 238 localisé au 1017, rue Gourde. Un garage détaché a été construit en façade du bâtiment principal en contradiction avec les normes d'implantation du règlement de zonage. Le requérant demande donc, par dérogation mineure, que le garage détaché puisse demeurer devant la façade du bâtiment principal à 7,33 mètres de la ligne Sud-Est et à 15,43 mètres de la ligne Nord-Est.

ATTENDU QUE le comité consultatif est favorable à la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE personne ne s'est présenté lors de la consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accorder la demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.03 (2015-07-301) - Demande de dérogation mineure 46 route 116 Est**

ATTENDU QUE la demande concerne le lot 3 638 661 localisé au 46 route 116 Est. Le requérant désire construire un garage détaché. Il demande, par dérogation mineure, que la hauteur maximum qui est de 5,5 mètres soit portée à 7,61 mètres.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'accord avec cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE personne ne s'est présenté à la consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accorder la dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **08 - LOISIRS**

### **08.01 (2015-07-302) - Demande de subvention aréna (programme de soutien aux installations sportives et récréatives)**

ATTENDU QUE l'aréna de Saint-Agapit nécessite plusieurs mises à niveau et rénovations majeures;

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait évaluer par des architectes l'étendu des travaux ainsi que les coûts des immobilisations à réaliser afin de rénover adéquatement l'aréna;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis récemment à la disposition des municipalités le programme de soutien aux installations sportives et

récréatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser la directrice générale à déposer la demande de subvention au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour le projet de l'aréna de Saint-Agapit et confirme l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.02 (2015-07-303) - Autorisation paiement facture supplémentaire JDL Métal**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser les coûts supplémentaires des métaux ouvrés de JDL Métal au montant de 3447.09 \$, plus taxes, poste budgétaire 23 08001 727 dans le surplus accumulé affecté-aréna 59 131 00 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.03 (2015-07-304) - Ajout de baies vitrées-aréna**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser l'ajout de 27 baies vitrées, Distribution Sports loisirs au montant de 9785 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 08001 727 dans le surplus accumulé affecté-aréna 59 131 00 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.04 (2015-07-305) - Paiement facture Distribution Sports loisirs-modification porte aréna**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de modifier la grandeur de la porte d'accès de la patinoire et d'ainsi modifier de la soumission de Distribution Sports loisirs au montant de 1253 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 08001 727, dans le surplus accumulé- aréna 59 131 00 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.05 (2015-07-306) - Acceptation soumission ProDen**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Électricité ProDen au montant de 7350 \$ plus taxes, pour travaux divers d'électricité poste budgétaire 23 08001 727, dans le surplus accumulé affecté-aréna 59 131 00 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.06 (2015-07-307) - Acceptation de la soumission ProDen- panneaux électriques**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Électricité Pro Den pour les panneaux électriques des casiers dans les gradins au montant de 3500 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.07 (2015-07-308) - Acceptation de la soumission Marcel Têtu- tuyau de drainage**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Marcel Têtu au montant de 1000 \$ plus taxes pour la réinstallation du tuyau de drainage des installations pluviales de la salle mécanique au poste budgétaire 23 08001 727, dans le surplus accumulé affecté- aréna 59 131 00 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.08 (2015-07-309) - Remplacement portes chambres des joueurs**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission d'Arcotec Québec pour le remplacement des deux portes des chambres 5 et 6 au coût de 1810 \$ plus taxes poste budgétaire 23 08001 727,dans le surplus accumulé affecté- aréna 59 131 00 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.09 (2015-07-310) - Acceptation de la modification au devis de réfrigération-projet aréna**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la modification au devis de réfrigération pour les valves de drainage et purgeur d'air au niveau des nourrices et l'installation d'un tuyau de réfrigération au montant de 997 \$ plus taxes, travaux effectués par Cimco réfrigération, poste dépense 23 08001 727, dans le surplus accumulé affecté-aréna 59 131 00 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.10 (2015-07-311) - Acceptation de la soumission de Cimco pour le remplacement des valves de sécurité**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Cimco pour le remplacement des valves de sécurité sur le réseau de distribution d'ammoniac du système de réfrigération, dépense de 1950 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.11 (2015-07-312) - Dons Desjardins**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire les dons Desjardins suivants: Toros Lotbinière au montant de 335 \$ et 225 \$ pour le Club de Gymnastique les Elfes, dépense au poste budgétaire 02 70150 959.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.12 (2015-07-313) - Achat paniers rebus**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat de paniers à rebus chez Produit Re-Plast inc. au montant de 945 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70150 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.13 (2015-07-314) - Acceptation de la soumission de Marcel Têtu pour travaux de drains au banc des marqueurs**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Marcel Têtu pour les travaux de drains au banc des marqueurs au montant de 1600 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 08 001 727, dans le surplus accumulé affecté- aréna 59 131 00 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.14 (2015-07-315) - Achat chariot bibliothèque**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat d'un chariot pour les livres de la bibliothèque au montant de 379 \$ plus taxes poste budgétaire 02 70230 670.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.15 (2015-07-316) - Acceptation de la soumission de Rénovation AMC- réparation cadre de porte aréna**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Rénovation AMC pour la réparation d'un cadre de porte à l'aréna au montant de 2344.58 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.16 (2015-07-317) - Autorisation au directeur des loisirs**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser le directeur des loisirs, M. Patrice Boucher à octroyer des contrats concernant le projet de rénovation de la dalle de béton à l'aréna durant les vacances. Les dépenses seront entériné lors des séances du conseil suivantes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **09 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

### **09.01 (2015-07-318) - Autorisation achat éclairage entrée de ville**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter la soumission de Solidel Canada pour l'éclairage de l'entrée de ville au montant de



4678.98 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 04 000 729, dans les investissements 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **10 - INCENDIE**

### **10.01 (2015-07-319) - Adoption du rapport des incendies**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer le rapport du service des incendies en date du 18 juin 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **10.02 (2015-07-320) - Mention de félicitation M. Jean-Bruno Gamache**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire mention de félicitation à M. Jean-Bruno Gamache pour ses 26 années de services comme pompier, puisqu'il prend sa retraite du service de incendies.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **10.03 (2015-07-321) - Fin des services de sauvetage hors réseau**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la municipalité de Saint-Agapit n'offrirait plus de service de sauvetage hors réseau, puisque les investissements à faire pour pouvoir offrir un service adéquat sont jugés trop importants.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **10.04 (2015-07-322) - Autorisation changement ligne d'air caserne**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'accepter la soumission de Coair pour la réparation de la ligne d'air à la caserne, les coûts sont estimés à 2019.48 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 22000 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **10.05 (2015-07-323) - Embauches pompiers**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'embauche de pompiers volontaires suite au départ à la retraite de trois pompiers au courant de l'année 2015. Messieurs Christophe Linteau, Simon Desjardins et Philippe Gagnon sont embauché comme pompiers volontaires pour une période d'essai.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **10.06 (2015-07-324) - Autorisation projet-pilote Fire-Q**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que le service des incendies de Saint-Agapit effectuerait un projet-pilote et en testant une application cellulaire afin qu'éventuellement cette dernière remplace les padgets. Ce projet-pilote est gratuit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **10.07 (2015-07-325) - Comité sécurité incendie MRC de Lotbinière**

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies de Saint-Agapit s'est vu d'être invité à participer au comité portant sur la sécurité incendie à la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE M. Donald Groleau est intéressé à siéger sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver cette nomination et d'autoriser le directeur du service incendie à siéger sur ce comité pour représenter notre secteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **11 - FINANCES**

## **11.01 (2015-07-326) - Dépôt et approbation des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2015**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer et d'approuver le paiement des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2015 au montant de 829 818.86\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **11.02 (2015-07-327) - Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements au 30 juin 2015**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer et d'approuver le paiement de la liste des chèques au montant de 20 910.24 \$ et de la liste des prélèvements en date du 30 juin 2015 au montant de 60 712.01\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **11.03 (2015-07-328) - Autorisation de paiement des factures du mois de juin 2015**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des factures suivantes datant de juin 2015.

### **Code budgétaire 23.08001.727 – Aréna – améliorations locatives**

#### **Surplus accumulé affecté – Aréna 59.13100.012**

- 1) Danmari Construction inc, facture 831 de 6697.61\$
- 2) Axys Consultantsinc, facture 13688 de 11770.57\$
- 3) CIMCO Réfrigération, facture 90485688 de 67260.38\$
- 4) Charles Boulay, facture 4535 de 1307.83\$
- 5) Construction Bernard Larochelle inc, facture 874 de 36740.87\$

### **Code budgétaire 23.07001.729 – Programme PMVI d'Hydro-Québec**

#### **Surplus accumulé affecté – Programme PMVI d'Hydro-Québec 59.13100.017**

- 1) La Coop Seigneurie, facture FC00046881 de 721.47\$
- 2) Lawson Products, facture 9303302926 de 190.13\$
- 3) Bi-Sports, facture 14060 de 27.59\$
- 4) Charles Boulay, une partie de la facture 4533 de 971.54\$
- 5) Charles Boulay, une partie de la facture 4532 de 298.94\$
- 6) Constructo SEAO, facture 1326360 de 181.35\$

### **Code budgétaire 23.08002.729 – Terrain de volleyball et éclairage**

#### **Investissement 2015**

- 1) Béton Laurier Inc, facture 44263 de 242.60\$
- 2) R.C. Roy inc, facture 47066 de 3631.04\$
- 3) Excavation Jean-Guy Croteau et Fils inc, une partie de la facture 7482 de 68.04\$

### **Code budgétaire 23.04005.721 – Réfection rue Centrale**

#### **Investissement 2015**

- 1) 3094-7675 Québec Inc, facture 363 de 2517.37\$
- 2) Construction B.M.L., facture 28-0229-13052 de 6004.65\$
- 3) Excavation Jean-Guy Croteau et Fils inc, partie de la facture 7482 de 4118.29\$
- 4) Construction B.M.L., une partie de la facture 1508-89448 de 55544.93\$

### **Code budgétaire 23.04006.721 – Travaux asphaltage rang des Pointes**

#### **Réserve carrières et sablières 59.15700.000**

- 1) Stéphane Beaudoin & Sophie Charland, facture 2015-05 de 2673.17\$
- 2) Les Transporteurs en Vrac de Lotbinière inc, facture 2015001 de 9893.94\$
- 3) Construction B.M.L., facture 28-0229-13053 de 25658.43\$
- 4) Construction B.M.L., facture 28-0229-13054 de 12613.01\$
- 5) Excavation Jean-Guy Croteau & Fils Inc, facture 7462 de 1727.98\$
- 6) Gazon Court inc, une partie de la facture 5193 de 396.15\$
- 7) Équipements & outillages, facture 444236 de 1149.75\$

8) Construction B.M.L., une partie de la facture 1508-89448 de 164220.16\$

**Code budgétaire 23.04000.729 – Aménagement paysager (entrées de ville)**

**Investissement 2015**

1) Le Laurier Vert Inc, facture 3530 de 15751.57\$

**Code budgétaire 23.08002.722 – Loisirs-bâtiment**

**Surplus accumulé affecté – cabane des marqueurs 59.13100.020**

1) Les Constructions Fournier & Giguère, facture 727 de 11210.06\$

**Code budgétaire 23.04004.721 – Travaux pavage rue Industrielle**

**Surplus accumulé affecté – Parc Industriel 59.13100.016**

1) Excavation Jean-Guy Croteau et Fils inc, une partie de la facture 7482 de 498.93\$

2) Gazon Court inc, une partie de la facture 5193 de 795.63\$

3) Construction B.M.L., une partie de la facture 1508-89448 de 16869.17\$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **11.04 (2015-07-329) - Dépôt de la liste des salaires en dates du 30 mai et du 27 juin 2015**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer et d'approuver la liste des salaires en date du 30 mai au montant de 114 982.61 \$ et en date du 27 juin au montant de 107 002.94\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **12 (2015-07-330) - VARIA**

Aucun sujet au varia

## **13 (2015-07-331) - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES**

## **14 (2015-07-332) - FIN DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de lever la séance ordinaire à 20h30

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse